



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

**MEILLEURES PRATIQUES
DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL
IMMATÉRIEL**

2012

2013



MEILLEURES PRATIQUES
DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL
IMMATÉRIEL

2012

2013

Préface

IRINA BOKOVA
DIRECTRICE
GÉNÉRALE
DE L'UNESCO



© UNESCO / Michel Ravassard

Sans culture, aucune société ne peut s'épanouir ; sans culture, aucun développement ne peut être durable. La culture apporte des réponses à de nombreuses questions qui se posent aux sociétés aujourd'hui. Le patrimoine culturel immatériel a un rôle central à jouer à cet égard, de même que les pratiques culturelles vivantes, les expressions et les systèmes de connaissances qui donnent un sens aux communautés, qui expliquent le monde et le façonnent.

Le potentiel du patrimoine culturel immatériel reste largement sous-estimé, malgré les bénéfices relevés par de nombreuses études, qui montrent que de nombreuses communautés à travers le monde s'appuient sur le patrimoine vivant pour relever toutes sortes de défis, de la pénurie alimentaire au changement environnemental, en passant par les questions de santé, d'éducation, la prévention des conflits et la réconciliation.

La célébration en 2013 du dixième anniversaire de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été l'occasion de souligner le pouvoir du patrimoine culturel immatériel dans le monde entier. Cette célébration a constitué une plateforme importante pour le dialogue et la coopération, où toutes les communautés ont pu partager leurs expériences et réflexions sur un pied d'égalité. La présente publication ouvre une fenêtre sur les pratiques de certaines de ces communautés.

Afin de sauvegarder ce patrimoine vivant, l'UNESCO a conçu une stratégie globale de renforcement des capacités pour aider les pays à créer un environnement institutionnel et professionnel qui encourage la sauvegarde durable du patrimoine culturel immatériel et qui permette de promouvoir une compréhension et un soutien accrus du public. Nous travaillons sur le long terme, à travers une approche multidimensionnelle qui implique un nombre d'acteurs le plus large possible. Ce faisant, nous assistons les États dans la révision de leurs politiques et législations, dans la refonte des infrastructures institutionnelles, dans le développement de méthodes et de systèmes d'inventaire, et dans le renforcement des compétences techniques nécessaires à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Lors des septième et huitième sessions du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel tenues à Paris (décembre 2012) et à Bakou (décembre 2013), de nouveaux éléments ont été ajoutés à la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. De nouveaux programmes ont également été sélectionnés pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde. Ces inscriptions ont généré beaucoup d'enthousiasme parmi les États et les communautés à travers le monde, fiers de voir leurs identités culturelles et leurs efforts de sauvegarde reconnus au niveau international. J'y vois là l'esprit de la Convention en action.

Alors que nous célébrons le dixième anniversaire de la Convention, je crois que nous devons redoubler d'efforts pour que la viabilité du patrimoine culturel immatériel reste au centre de notre mission et que les communautés, groupes ou individus qui le pratiquent continuent d'être sa force motrice et ses principaux bénéficiaires. Dans le même esprit, nous devons tous réaffirmer notre engagement à renforcer la contribution du patrimoine culturel immatériel pour favoriser la créativité, le dialogue et le respect mutuel.

Alors que la communauté internationale est en train d'élaborer un nouvel agenda post-2015 pour le développement durable, nous devons reconnaître l'importance de la culture, et donc du patrimoine culturel immatériel, en tant que moteur et catalyseur d'un développement durable et inclusif. Cela a toujours été le message central de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et cela le reste aujourd'hui.

Alors que nous célébrons le dixième anniversaire de la Convention, je crois que nous devons redoubler d'efforts pour que la viabilité du patrimoine culturel immatériel reste au centre de notre mission et que les communautés, groupes ou individus qui pratiquent un patrimoine culturel immatériel continuent d'être sa force motrice et ses principaux bénéficiaires.



Introduction

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) – institution spécialisée des Nations Unies ayant pour mandat de promouvoir la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication – tient un Registre des meilleures pratiques de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Quel est le but d'un tel registre, et comment les projets et les activités qui y sont incluses ont-ils été sélectionnés ?

En 2003, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui a depuis été ratifiée par plus de 150 pays dans toutes les régions du monde. Résultant de plusieurs décennies de travail de l'UNESCO et de plusieurs années de négociation entre ses États membres, la Convention a quatre objectifs principaux :

- la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ;
- la sensibilisation, aux niveaux local, national et international, à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;
- la coopération et l'assistance internationales.

Durant les débats sur le texte de la Convention, ses rédacteurs ont dû trouver un consensus sur la signification de l'expression « patrimoine culturel immatériel », sur ce que signifierait le « sauvegarder », et comment la communauté internationale pourrait au mieux travailler de concert à cette fin.

L'expression « patrimoine culturel immatériel » est définie dans la Convention par « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » (article 2.1). Le patrimoine immatériel revêt une infinité de formes au sein des différentes communautés, y compris les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, ainsi que les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Article 2 : Définitions

Aux fins de la présente Convention,

1. On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

Un aspect essentiel dans la définition de la Convention réside dans le fait que seules les communautés, groupes et individus concernés peuvent déterminer ce qui constitue une partie de leur patrimoine — et par conséquent, eux seuls peuvent décider de continuer ou non sa pratique et de la transmettre.

Lorsqu'ils se sont penchés sur la notion de « sauvegarde », les rédacteurs de la Convention l'ont définie comme « les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel » — c'est-à-dire assurant dans toute la mesure du possible que les futures générations continueront de pouvoir bénéficier des pratiques, expressions et connaissances qui constituent le patrimoine culturel immatériel, tout comme nous en bénéficions aujourd'hui. La volonté de la communauté est une condition nécessaire à la sauvegarde, mais ne suffit pas à elle seule. La Convention reconnaît que dans le monde actuel — un monde caractérisé par une globalisation et des transformations sociales rapides — le patrimoine culturel immatériel peut être confronté à « de graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction », malgré les meilleurs efforts des communautés concernées et des États dans lesquelles elles vivent. Selon les rédacteurs de la Convention et des nombreux États qui l'ont depuis ratifiée, la coopération internationale est clé pour contrer de telles menaces et renforcer la viabilité du patrimoine culturel immatériel.

Parmi les différents outils de coopération internationale que la Convention a créés, le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde occupe une place particulière. Les deux listes de la Convention — la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité — sont peut-être mieux connues, mais le Registre peut être considéré comme étant au cœur même de la Convention, et illustre la conviction de ses concepteurs que les échanges internationaux de bonnes expériences peuvent permettre aux pays et communautés à apprendre les uns des autres et à renforcer ainsi leurs propres efforts de sauvegarde.

LE REGISTRE DES MEILLEURES PRATIQUES DE SAUVEGARDE

Établi conformément à l'article 18 de la Convention, le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde vise à identifier et promouvoir des programmes, projets et activités nationaux, sous-régionaux et régionaux pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel que le Comité intergouvernemental — l'un des deux organes directeurs de la Convention — estime refléter le mieux les principes et objectifs de la Convention, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement. Chaque année, le Comité peut sélectionner une ou plusieurs des meilleures pratiques parmi celles proposées par les États parties à la Convention.

Le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde vise à servir de plate-forme de partage de pratiques qui peuvent servir de source d'inspiration aux États parties, aux communautés et à tous ceux qui s'intéressent à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Mieux connaître des mesures de sauvegarde efficaces aux résultats avérés sur différents types de patrimoine culturel immatériel et dans différentes régions du monde peut aider ceux qui s'efforcent de développer des mesures de sauvegarde appropriées à leur propre contexte.

Le processus de sélection commence par la démarche d'un État partie convaincu qu'un programme, projet ou activité mis en œuvre sur son territoire peut offrir des leçons que d'autres pourraient tirer de son expérience. Dans l'esprit de coopération internationale de la Convention, les pays et les communautés qui aspirent à la sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel peuvent découvrir ce que d'autres pays et communautés ont fait dans des circonstances semblables — ou moins semblables — et adapter alors les méthodes et approches positives à leurs propres contextes.

Ceux qui ont été impliqués dans la mise en œuvre du projet proposé pour sélection doivent être prêts à partager leur expérience au cas où il est retenu par le Comité. L'un des principaux moyens de diffusion de cette expérience est la présente publication.

Une fois qu'une proposition complète a été soumise à l'UNESCO, elle subit deux évaluations. D'abord une évaluation par un organe consultatif spécialement constitué à cette fin — qui compte six organisations non gouvernementales accréditées et six experts individuels — qui formule une première opinion concernant la manière dont l'État soumissionnaire a démontré de manière appropriée que le programme, le projet ou l'activité satisfait aux critères pertinents. L'Organe formule une recommandation au Comité — composé de 24 États de différentes régions du monde, élus pour représenter l'ensemble des parties à la Convention. Le Comité, qui se réunit à la fin de chaque année, examine la proposition ainsi que la recommandation de l'Organe, et décide finalement si l'activité proposée représente le mieux les principes et objectifs de la Convention et peut être sélectionnée pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde.

Quels sont les critères que l'Organe consultatif et le Comité considèrent pour déterminer si un programme, projet ou activité peuvent être sélectionnés pour le Registre ? Parmi les propositions soumises au Comité par les États parties, seuls celles qui répondent le mieux aux critères suivants sont retenues :

.....
Critère 1 — Le programme, le projet ou l'activité implique une sauvegarde telle que définie à l'article 2.3 de la Convention.

.....
Critère 2 — Le programme, le projet ou l'activité aide à la coordination des efforts de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel aux niveaux régional, sous-régional et/ou international.

.....
Critère 3 — Le programme, le projet ou l'activité reflète les principes et les objectifs de la Convention.

.....
Critère 4 — Le programme, le projet ou l'activité a fait preuve d'efficacité en termes de contribution à la viabilité du patrimoine culturel immatériel concerné.

.....
Critère 5 — Le programme, le projet ou l'activité est ou a été mis en œuvre avec la participation de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés, et avec leur consentement libre, préalable et éclairé.

.....
Critère 6 — Le programme, le projet ou l'activité peut servir de modèle, selon le cas sous-régional, régional ou international, à des activités de sauvegarde.
.....

Critère 7 — L(es) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), l(es) organe(s) chargé(s) de la mise en œuvre et la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés sont d'accord pour coopérer à la diffusion de meilleures pratiques si leur programme, leur projet ou leur activité est sélectionné.
.....

Critère 8 — Le programme, le projet ou l'activité réunit des expériences qui sont susceptibles d'être évaluées sur leurs résultats.
.....

Critère 9 — Le programme, le projet ou l'activité répond essentiellement aux besoins particuliers des pays en développement.
.....

Une fois qu'un programme, projet ou activité a été sélectionné pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde, le Comité et le Secrétariat de l'UNESCO se chargent de le promouvoir et de partager ses expériences plus largement. La présente publication comprend les trois projets qui ont été sélectionnés comme meilleures pratiques par le Comité en 2012 et 2013. Elle fournit une description de chaque projet, les défis que rencontrent ceux chargés de sa mise en œuvre, et les enseignements qui peuvent en être tirés. Des informations plus détaillées — y compris les propositions, l'accord des communautés, les photos et vidéos — sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'UNESCO (<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/lists/>).

Alors que nous sommes beaucoup à être engagés dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel afin qu'il puisse contribuer à la diversité culturelle et au développement durable, il est important de rappeler que les dépositaires et responsables premiers de la sauvegarde doivent toujours être les communautés concernées. Le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde — comme les autres mécanismes de coopération internationale établis par la Convention — vise à soutenir et à renforcer cette action au niveau communautaire.

L'UNESCO est consciente de la nature difficile et complexe de la sauvegarde et des limites de sa propre action au niveau local. De plus, en tant qu'organisation intergouvernementale, l'UNESCO ne peut à elle seule sauvegarder le patrimoine vivant du monde entier. L'espoir qu'elle nourrit est de jouer son rôle de catalyseur de la coopération internationale de sorte que les communautés et les États qui manifestent leur volonté déterminée de sauvegarder leur patrimoine immatériel en péril, mais qui ont besoin à cette fin d'un savoir-faire technique ou d'une aide financière, puissent recevoir une assistance afin mener à bien leurs plans de sauvegarde.



Registre des meilleures pratiques de sauvegarde 2012 - 2013



CHINE

1. La stratégie de formation des futures générations de marionnettistes du Fujian (2012)

ESPAGNE

2. Méthodologie pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les réserves de biosphère: l'expérience du Montseny (2013)

MEXIQUE

3. Xtaxkgakget Makgkaxtlawana: le Centre des arts autochtones et sa contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du peuple totonaque de Veracruz, Mexique (2012)

Sommaire



1

p. 12

CHINE

La stratégie de formation des futures générations de marionnettistes du Fujian



2

p. 18

ESPAGNE

Méthodologie pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les réserves de biosphère : l'expérience du Montseny



3

p. 24

MEXIQUE

Xtaxkgakget Makgkaxtlawana : le Centre des arts autochtones et sa contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du peuple totonaque de Veracruz, Mexique

REGISTRE CUMULATIF

p. 30

CRÉDITS
PHOTOGRAPHIQUES

p. 31

1

PAYS

CHINE

ANNÉE D'INSCRIPTION

2012

La stratégie de formation des futures générations de marionnettistes du Fujian

Le théâtre de marionnettes du Fujian est un art du spectacle chinois qui utilise essentiellement les marionnettes à gaines et à fils. Les marionnettistes de la province du Fujian, dans le sud-est de la Chine, ont développé un ensemble de techniques de fabrication et de représentation caractéristiques de marionnettes, ainsi qu'un répertoire de pièces et de musique. Les marionnettes du Fujian sont ainsi devenues un art apprécié par les communautés locales, où il fait partie intégrante de la vie culturelle. Ces dernières décennies, les changements dans le modèle économique de production et les modes de vie, de même que la mondialisation, ont entraîné une baisse de la transmission des marionnettes du Fujian. Cette tendance est accentuée par l'entraînement long et assidu que nécessite l'apprentissage des techniques d'interprétation les plus élaborées, ce qui explique la réticence des jeunes à s'investir pour acquérir les compétences et le savoir-faire requis.







.../... La stratégie de formation des futures générations de marionnettistes du Fujian

1

PAYS

CHINE

ANNÉE D'INSCRIPTION

2012

Compte tenu de la situation mentionnée ci-dessus, les communautés concernées, les associations et les représentants des détenteurs ont formulé une stratégie de formation des futures générations de marionnettistes du Fujian en vue de promouvoir la sauvegarde des marionnettes du Fujian. Le Centre de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la province du Fujian, une institution professionnelle pour sa sauvegarde, coordonne les parties concernées, promouvant conjointement avec elles la transmission et le développement des marionnettes du Fujian par le biais de l'éducation scolaire, de la culture des apprentis et de l'entraînement de troupes de marionnettistes. Il compile également du matériel d'enseignement sur les marionnettes du Fujian et participe à la production de matériel de lecture populaire et de documents vidéo et audio sur les marionnettes afin d'en faciliter l'enseignement, la connaissance et l'appréciation dans la communauté en général. Le centre a encouragé et soutenu financièrement les détenteurs et a favorisé leur accréditation; il a en outre mis en place de nouveaux lieux de représentation de marionnettes, des instituts de formation et des salles d'exposition; il a œuvré pour le développement de la coopération régionale et internationale par des programmes d'échanges artistiques, et a créé des centres de recherche afin d'améliorer l'art du spectacle et du modelage de marionnettes.

Cette stratégie a bénéficié d'une large participation des communautés locales, de la population et des établissements éducatifs apparentés. Ses programmes de formation visent les futures générations de praticiens et sont mis en œuvre au travers de l'éducation formelle et non formelle. Depuis sa mise en œuvre il y a quatre ans, la stratégie a effectivement favorisé la sauvegarde des marionnettes du Fujian et a amélioré leur durabilité. Grâce à cette stratégie et aux efforts combinés des acteurs concernés, 200 praticiens potentiels ont reçu une formation professionnelle dans les collèges et les écoles d'art; environ 20 groupes de marionnettes publics ont été établis; 15 praticiens ont été accrédités en tant que représentants des détenteurs des marionnettes du Fujian au niveau national, 25 praticiens en tant que représentants des détenteurs au niveau provincial, et 83 en tant que représentants des détenteurs au niveau municipal.



1

PAYS

CHINE

ANNÉE D'INSCRIPTION

2012

Plus de 50 communautés et écoles ont mis en place des relations de coopération avec des troupes de marionnettes professionnelles.

.../... **La stratégie de formation des futures générations de marionnettistes du Fujian**

Cette stratégie s'est également traduite par de nettes améliorations en termes de fréquence des représentations de marionnettes du Fujian à l'échelle nationale et internationale. Environ 1 000 spectacles sont offerts chaque année par plus de dix troupes de marionnettes amateurs sous la direction de représentants des détenteurs. En particulier, la troupe de marionnettes de Quanzhou, la troupe de marionnettes de Zhangzhou et la troupe de marionnettes à main du Jinjiang ont fait de nombreuses tournées et ont interprété des spectacles de marionnettes du Fujian dans plus de dix régions et pays. Pour cultiver l'intérêt des jeunes élèves et des enfants, elles conduisent aussi chaque année l'activité « 100 spectacles de marionnettes sur le campus » avec le soutien actif et l'aide des écoles et jardins d'enfants. Les troupes ont également reçu plusieurs dizaines de marionnettistes en tant qu'apprentis afin de redonner vie à la tradition.

La stratégie a également spécifié que la réalisation d'un inventaire sur les marionnettes du Fujian constituait une mesure de sauvegarde essentielle. À cet effet, une base de données a été spécialement conçue. Elle accueille désormais le matériel d'environ 59 répertoires et 70 détenteurs. Les représentants des détenteurs, avec le personnel issu des communautés concernées, ont collecté et rassemblé des répertoires traditionnels, écrit et publié des travaux universitaires et du matériel de lecture populaire bénéfiques à la création de meilleures conditions pour l'enseignement et la diffusion des marionnettes du Fujian. De plus, la troupe des marionnettes de Quanzhou est sur le point de prendre des mesures urgentes pour sauver et restaurer un chef d'œuvre classique des marionnettes, *Mu Lian Jiu Mu*.

Les activités mentionnées ci-dessus ont joué un rôle très important dans la popularisation des marionnettes, la sensibilisation et l'appréciation entre les personnes des communautés locales. En conséquence, le nombre de ceux qui s'inscrivent lors des recrutements de nouveaux élèves marionnettistes a énormément augmenté : la troupe de marionnettes de Quanzhou, la troupe de marionnettes de Zhangzhou et la troupe de marionnettes à main du Jinjiang ont chacune inscrit environ 60 nouveaux élèves.

Cette stratégie s'est avérée être un modèle pratique de sauvegarde du patrimoine culturel qui peut devenir une référence ou un exemple pour la sauvegarde des arts traditionnels du spectacle dans d'autres régions. Elle a été élaborée et appliquée conjointement par l'ensemble des acteurs concernés, en incluant la participation des communautés, des institutions professionnelles et des administrations, sous l'égide du Centre de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la province du Fujian. Tant la Loi pour le patrimoine culturel immatériel de la République populaire de Chine que le Règlement de la province du Fujian pour la sauvegarde de la culture ethnique et folklorique ont fourni des mesures juridiques et politiques pour la mise en œuvre de la stratégie.



La pleine mobilisation et participation du public envisagée dans cette stratégie pourrait être un modèle utile pour les pays en développement qui cherchent à améliorer la prise de conscience de la culture traditionnelle et son appréciation. Depuis la mise en œuvre de la stratégie, plus de 50 communautés et écoles ont mis en place des relations de coopération avec des troupes de marionnettes professionnelles. Cette stratégie met également l'accent sur l'utilisation efficace des différentes ressources pédagogiques. Les pays en développement qui souhaitent promouvoir la formation des futures générations de praticiens en capitalisant sur les conditions d'enseignement et les possibilités disponibles dans ces pays pourront tirer profit de cette expérience. En employant pleinement la force des institutions professionnelles, cette stratégie sera utile en favorisant la création de telles institutions, ainsi qu'en fournissant des expériences efficaces pour l'élaboration de mécanismes de formation coordonnés et coopératifs.

2

PAYS

ESPAGNE

ANNÉE D'INSCRIPTION

2013

Méthodologie pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les réserves de biosphère : l'expérience du Montseny

Lancé par le Centre UNESCO de Catalogne, une organisation non gouvernementale, ce projet vise à inventorier le patrimoine culturel immatériel d'une réserve de biosphère. La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel accorde une attention particulière à l'identification du patrimoine culturel immatériel et à l'élaboration d'inventaires pour sauvegarder ce patrimoine. Le Centre UNESCO de Catalogne a décidé d'entreprendre un projet pour développer une méthodologie d'inventaire s'appuyant sur des expériences pratiques.

Le projet se concentre sur le massif du Montseny, dans la Communauté autonome de Catalogne, et intègre l'actuelle réserve de biosphère ainsi que les territoires adjacents proposés pour l'élargissement de cette réserve et qui forment ensemble le territoire historique du Montseny. Le projet se concentre surtout sur la réserve de biosphère, un espace dédié à la promotion des relations durables entre l'homme et la nature.



Le projet se concentre surtout sur la réserve de biosphère, un espace dédié à la promotion des relations durables entre l'homme et la nature.



La première démarche du Centre UNESCO a été de contacter la réserve de biosphère du Montseny, le Parc national et le Musée ethnologique du Montseny en leurs qualités d'institutions et intervenants locaux liés à la communauté. L'organisme local responsable de la mise en œuvre de la Convention, le Centre de promotion de la culture populaire et traditionnelle catalane (appelé par la suite « Direction générale de la culture populaire, des associations et des actions culturelles »), a également été sollicité. Ces institutions forment à elles quatre le conseil de direction du projet.

Afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel comme part fondamentale du développement durable, le projet visait trois objectifs : créer une méthodologie pour l'élaboration d'inventaires du patrimoine culturel immatériel dans des réserves de biosphère, élaborer un inventaire de ce type et produire un document sur la contribution du patrimoine culturel immatériel au développement durable. L'implication de la population locale dans l'identification de son patrimoine culturel immatériel a été sollicitée et encouragée à travers le plan de participation et le travail sur le terrain.

2

PAYS

ESPAGNE

ANNÉE D'INSCRIPTION

2013

.../... **Méthodologie pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les réserves de biosphère : l'expérience du Montseny**

Parmi les mesures de sauvegarde définies dans la Convention, le projet s'est concentré sur l'identification, la documentation, la recherche, la promotion et la mise en valeur. L'identification du patrimoine culturel immatériel et l'élaboration d'un inventaire ont servi de point de départ à d'autres mesures de sauvegarde. L'équipe du projet a développé une méthodologie visant à identifier les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et les savoir-faire à inclure dans l'inventaire, en s'appuyant sur les connaissances acquises lors d'un précédent inventaire du patrimoine ethnologique du Montseny établi entre 1995 et 1999. De nouvelles recherches ont également été menées dans les centres de documentation du Musée ethnologique du Montseny et du Centre de promotion de la culture populaire et traditionnelle catalane. Ces informations ont été combinées aux résultats du travail sur le terrain ainsi qu'à une documentation plus approfondie sur des éléments déjà identifiés.

Cet intérêt pour le patrimoine culturel immatériel d'une réserve de biosphère pourrait servir de modèle dans d'autres réserves de biosphère et parcs ou réserves naturels qui souhaiteraient mettre en place des programmes similaires leur permettant d'établir leurs propres inventaires en se basant sur l'expérience et les recommandations pratiques de ce projet. À cet égard, le projet pourrait également donner lieu à une coordination future entre les réserves afin que l'échange et le partage d'expériences leur permettent de surmonter les difficultés de façon plus globale.

La participation d'un large éventail de la société dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la reconnaissance du rôle de ce patrimoine dans le développement de la communauté concernée — deux principes inscrits dans la Convention — constituent la clé d'approche de ce projet. Celui-ci montre comment les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle en encourageant les initiatives en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Plusieurs acteurs locaux ont participé activement à ce projet dès son lancement. Deux anthropologues de l'Université de Barcelone notamment, en collaboration avec le Musée ethnologique du Montseny, ont contribué à définir la méthodologie initiale du projet.

Plusieurs acteurs locaux ont participé activement à ce projet dès son lancement.



2

PAYS

ESPAGNE

ANNÉE D'INSCRIPTION

2013

.../... **Méthodologie pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les réserves de biosphère : l'expérience du Montseny**

Les principaux résultats de ce projet sont consultables sur Internet en plusieurs langues (<http://www.unescocat.org>). En outre, grâce à la participation de 150 personnes, organisations et institutions, le projet a permis d'apprécier largement les objectifs de la Convention et de sensibiliser à l'importance de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel. Des exposés sur ce patrimoine et le développement durable présentés lors de réunions, de séminaires et de colloques ont contribué à augmenter la visibilité de ce projet. Enfin, le Plan national de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du Ministère espagnol de l'éducation, de la culture et des sports a valorisé ce projet en qualité d'exemple de bonnes pratiques.

La méthodologie développée pour ce projet pourrait servir de modèle et être reprise aux niveaux régional et international pour l'élaboration d'inventaires dans d'autres réserves de biosphère. De plus, le document sur la contribution du patrimoine culturel immatériel au développement durable reflète des approches multidisciplinaires qui pourraient encourager des actions visant à promouvoir le patrimoine culturel pour la protection de l'environnement et la génération de revenus. Ceci est particulièrement vrai pour les pays qui ont besoin de façon urgente de trouver des moyens d'améliorer les conditions de vie de leurs populations à travers la sauvegarde du patrimoine immatériel et de la nature, sans compromettre les opportunités des générations futures.

Ce projet répond également aux besoins des pays en développement en leur permettant d'appliquer une méthodologie déjà existante et développée comme point de départ pour le processus de sauvegarde, ce qui permet de potentiellement accélérer l'élaboration d'inventaires, et d'économiser des ressources et du temps.





Des exposés sur ce patrimoine et le développement durable présentés lors de réunions, de séminaires et de colloques ont contribué à augmenter la visibilité de ce projet.

3

PAYS

MEXIQUE

ANNÉE D'INSCRIPTION

2012

Xtaxkgakget Makgkaxtlawana : le Centre des arts autochtones et sa contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du peuple totonaque de Veracruz, Mexique

Le Centre des arts autochtones a été créé pour répondre au déclin de la pratique créative et de la production chez les communautés totonaques. Cette institution à vocation éducative vise à inscrire la sauvegarde du patrimoine culturel, de ses concepts et de ses formes dans le cadre du développement régional en protégeant les pratiques et des enseignements traditionnels totonaques. Le centre, qui travaille en relation avec un certain nombre d'organismes traditionnels et artistiques, dépend de la large participation des aînés, enfants, jeunes gens, femmes, artistes, chercheurs et universitaires, de quelque 100 enseignants traditionnels, ainsi que de plus de 1 000 étudiants et apprentis du centre à proprement parler.

Le Centre a été créé pour répondre au déclin de la pratique créative et de la production chez les communautés totonaques.

Il vise essentiellement à renforcer l'identité autochtone, à assurer la sauvegarde du patrimoine culturel, à offrir des conditions propices permettant aux créateurs autochtones de développer leur art, à renforcer les modèles de la création artistique et culturelle à travers des actions orientées vers la formation et la transmission des savoir-faire traditionnels, à promouvoir le développement communautaire à partir des ressources culturelles propres aux communautés, et à consolider le centre en tant qu'espace de dialogue interculturel.

Au sein des communautés, les concertations préalables entre les enseignants traditionnels, les acteurs culturels, les représentants des organisations autochtones et les anthropologues de la région ont permis d'identifier les principales priorités, qui consistent notamment à encourager le respect et la reconnaissance à l'égard des aînés, à faire revivre et promouvoir, entre autres, la langue, les techniques ancestrales en matière de poterie, de tissus et de broderie, la musique, la danse et les rituels traditionnels, la production de teintures et de peintures naturelles, la médecine traditionnelle, les arts et la gastronomie traditionnelle des autochtones totonaques. Ces objectifs ont jeté les bases de la structure et du contenu du centre et des maisons-écoles qui le constituent.



3

PAYS

MEXIQUE

ANNÉE D'INSCRIPTION

2012

.../... **Xtaxkgakget Makgkaxtlawana : le Centre des arts autochtones et sa contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du peuple totonaque de Veracruz, Mexique**

Le centre représente une implantation, chaque maison-école étant consacrée à une spécialité artistique. La première maison-école qui fut créée était la maison des anciens, ou Kantiyán. Elle constituait l'élément central et dispensait un enseignement commun que tous les apprentis devaient suivre avant de choisir leur maison de spécialisation. Le Kantiyán est composé de douze anciens, qui sont les principaux dépositaires des connaissances et des valeurs totonaques. Ce sont leurs conseils et leurs directives, nourris par la tradition, qui permettent de faire progresser les étudiants dans leur domaine d'étude, de former les enfants et les jeunes, et de régler les conflits ou les différends.

La création des maisons-écoles est fondée sur la tradition et la mise en place d'ateliers et de laboratoires de recherche et de création. Ceci facilite la transmission des connaissances et permet de garantir que celles-ci sont ancrées dans les concepts autochtones, lesquels renforcent la pédagogie. Le modèle du centre représente une innovation car sa base est la cosmologie totonaque qui reconnaît la pratique créative comme une manifestation associée de façon indissoluble à la fonction spirituelle. Apprendre équivaut à se forger pour la vie. L'apprentissage des arts totonaques est une voie vers le dialogue introspectif qui promeut la préservation du patrimoine culturel immémorial et ce, à la racine.

L'une des priorités du centre est la régénération culturelle, entendue comme la revitalisation des pratiques culturelles, incorporant les nouvelles connaissances qui contribuent à leur viabilité. L'utilisation de la langue totonaque pour l'apprentissage est une façon de revitaliser la langue comme véhicule de conceptualisation et de transmission des connaissances. Le reboisement en plantes et arbres nécessaires aux pratiques culturelles, la récupération des techniques traditionnelles oubliées, la production de pièces artistiques, le rétablissement des organes du gouvernement traditionnel et des écoles communautaires illustrent tous l'approche du projet afin de renforcer le tissu social totonaque.

Le centre poursuit également des objectifs qui tendent vers la création de conditions plus favorables au développement des communautés autochtones. Ces objectifs comprennent notamment la gestion des aides financières et matérielles, la mise en œuvre de campagnes d'information et la diffusion des arts et des cultures autochtones, la création d'un programme d'édition comprenant des livres, des enregistrements et des vidéos, le soutien aux projets générant des revenus financiers, ainsi que la définition des critères de durabilité. En outre, le centre encourage une coopération constante avec les créateurs et les organismes culturels d'autres États mexicains et de pays étrangers, en produisant des événements et des expériences destinés à mettre en avant le patrimoine culturel immatériel sur le plan artistique, réaffirmant ainsi l'importance de la créativité et de l'interculturalité.



Apprendre équivaut à se forger pour la vie. L'apprentissage des arts totonaques est une voie vers le dialogue introspectif qui promeut la préservation du patrimoine culturel immémorial et ce, à la racine.

3

PAYS

MEXIQUE

ANNÉE D'INSCRIPTION

2012

Faire revivre les savoir-faire ancestraux dans le domaine de la production artistique et leur relation aux divinités, en promouvant le sentiment d'appartenance à la communauté et le développement des mécanismes de transmission.

.../... **Xtaxkgakget Makgakxlawana : le Centre des arts autochtones et sa contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du peuple totonaque de Veracruz, Mexique**

Le centre peut constituer un modèle de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel aux niveaux régional, sous-régional et international. Le centre a été créé à titre d'organisme public. Les détenteurs du patrimoine culturel immatériel agissent en tant qu'acteurs et animateurs de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes. Les processus de direction et de prise de décision reçoivent le soutien d'autorités collégiales ancrées dans les traditions, qui assurent la pérennité du projet. Les détenteurs du patrimoine culturel font partie du programme et participent à la structure de gouvernance du centre en définissant son champ d'action et ses objectifs.

Le centre encourage l'éducation traditionnelle, sans jamais remettre en question l'importance de l'éducation formelle. Il a pour but de faire revivre les savoir-faire ancestraux dans le domaine de la production artistique et leur relation aux divinités, en promouvant le sentiment d'appartenance à la communauté et le développement des mécanismes de transmission. La langue est considérée comme un mode de transmission de la pensée symbolique, ce qui permet de garantir la protection du patrimoine à la base. Le centre est également un espace de dialogue interculturel, ouvert et respectueux entre les créateurs autochtones et non autochtones, et son modèle éducatif garantit que l'expérience peut s'appliquer à la transmission, à la formation et à la continuité d'une ou de plusieurs manifestations du patrimoine culturel immatériel.

Enfin, le centre encourage les projets qui génèrent des revenus économiques comme ceux qui établissent les bases d'une autogestion à l'intérieur des communautés. Le modèle du Centre des arts autochtones devient donc une option créative permettant de stimuler l'économie, dans la mesure où le travail et les créations de ses participants encouragent le développement communautaire.



Registre cumulatif des meilleures pratiques de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

BELGIQUE

- Un programme pour cultiver la ludodiversité: la sauvegarde des jeux traditionnels en Flandre (2011)

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE), CHILI ET PÉROU

- La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des communautés Aymara de la Bolivie, du Chili et du Pérou (2009)

BRÉSIL

- L'appel à projets du Programme national du patrimoine immatériel (2011)

CHINE

- La stratégie de formation des futures générations de marionnettistes du Fujian (2012)

ESPAGNE

- Méthodologie pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les réserves de biosphère: l'expérience du Montseny (2013)
- La revitalisation du savoir traditionnel de l'élaboration de la chaux artisanale à Morón de la Frontera, Séville, Andalousie (2011)
- Centre pour la culture traditionnelle - musée-école du projet pédagogique de Pusol (2009)

HONGRIE

- La méthode Táncház: un modèle hongrois pour la transmission du patrimoine culturel immatériel (2011)

INDONÉSIE

- Éducation et formation au patrimoine culturel du batik indonésien à destination des étudiants des écoles élémentaires, secondaires, supérieures, professionnelles et polytechniques en collaboration avec le Musée du Batik de Pekalongan (2009)

MEXIQUE

- Xtaxkgakget Makgkaxtlawana: le Centre des arts autochtones et sa contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du peuple totonaque de Veracruz, Mexique (2012)

Crédits photographiques

CHINE

- 1 **La stratégie de formation des futures générations de marionnettistes du Fujian**
 - © 2009, Fujian Provincial Intangible Cultural Heritage Safeguarding Center, Chine/ Chen Weiqui
 - © 2009, Fujian Provincial Intangible Cultural Heritage Safeguarding Center, Chine/ Zhuang Li'e
 - © 2009, Fujian Provincial Intangible Cultural Heritage Safeguarding Center, Chine/ Hong Shijian
 - © 2009, Fujian Provincial Intangible Cultural Heritage Safeguarding Center, Chine/ Zhang Yuzhou

ESPAGNE

- 2 **Méthodologie pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les réserves de biosphère : l'expérience du Montseny**
 - © 2010, Josep Lluís Òdena

MEXIQUE

- 3 **Xtaxkgakget Makgkaxtlawana : le Centre des arts autochtones et sa contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du peuple totonaque de Veracruz, Mexique**
 - © 2009, Cumbre Tajín/ Rafael Silverio
 - © 2007, Cumbre Tajín/ Chloe Campero
 - © 2010, Cumbre Tajín/ Lázaro Olmedo
 - © 2009, Cumbre Tajín/ Viridiana Morales





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

MEILLEURES PRATIQUES DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL 2012 - 2013

L'article 18 de la Convention de 2003 prévoit que le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sélectionne périodiquement, parmi les propositions soumises par les États parties, des programmes, projets et activités visant à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel considérés comme reflétant le mieux les principes et les objectifs de la Convention.

Une fois ces actions sélectionnées, le Comité les promeut en tant que meilleures pratiques de sauvegarde et accompagne leur mise en œuvre en vue d'une diffusion plus large.

Ce registre des meilleures pratiques devrait servir de plate-forme pour l'échange de meilleures pratiques et être une source d'inspiration pour les États, les communautés et toute personne intéressée par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Mieux connaître les mesures de sauvegarde efficaces dont le succès est avéré pour différents types de patrimoine culturel immatériel dans différentes régions géographiques aidera les parties concernées à élaborer les mesures de sauvegarde appropriées.

Publié en 2014 par UNESCO
Secteur de la culture
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Tel: +33 1 45 68 43 95
Fax: +33 1 45 68 57 52
© UNESCO 2014

WWW.UNESCO.ORG/CULTURE/ICH